COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 août 2022

Les Structures d'Urgences toujours en grande difficulté au milieu de l'été

Dans le contexte de crise du système de santé et de tension extrême sur les structures d'urgences, Samu-Urgences de France (SUdF) a réalisé une enquête sur le territoire national afin d'évaluer la situation et de mesurer la mise en œuvre des recommandations de la mission flash.

Des Services d'accueil des Urgences (SU) en très grande fragilité (331 SU répondants, soit environ 50%)
Les SU ont enregistré durant le mois de juillet 2022 une augmentation d'activité en moyenne de 12% soit environ 180.000 passages de plus qu'en 2021 sur la même période. 95% des SU déclarent rencontrer des problématiques importantes de disponibilité de lits d'hospitalisation pour leurs patients.
SUdF dénombre 88 établissements qui ont mis en place une restriction d'accès, dont 67 avec une régulation médicale préalable et systématisée par le Samu-Centre 15 pour autoriser l'accès aux urgences. 42 SU ont dû avoir recours à des fermetures totales la nuit.

Des SAMU-Centres 15 en surtension (97 SAMU répondants sur 102)
Les Centres 15 – S@S ont subi une augmentation d'activité durant le mois de juillet 2022 en moyenne de 21% comparativement à 2021 (27 ont une augmentation d'activité supérieure à 30%). 27 centres ont mis en place une régulation médicale avant l'accès aux SU.
Face à cette hausse d'activité non anticipée, 83% des SAMU expriment être en situation de difficulté pour faire fonctionner leurs installations par insuffisance de personnel.

Des SMUR utilisés en variable d'ajustement impactant la prise en charge de l'urgence vitale
Parmi les 268 établissements siège de SMUR répondants (environ 60% des SMUR nationaux), 75 (28%) ont effectué une fermeture de ligne, dont 18 (7%) une fermeture totale du SMUR, contrairement aux consignes nationales.

SUdF juge la situation très préoccupante en ce début de mois d'août, où les fermetures de lits hospitaliers comme celles des cabinets libéraux vont s'accélérer, d'autant que la mise en œuvre des recommandations de la mission flash restent très insuffisantes.

SUdF demande au Ministère de la Santé et de la Prévention d'accentuer sa prise de position auprès des ARS, des établissements de santé et des professionnels de santé pour permettre aux structures d'urgences d'assurer leurs missions et de donner immédiatement des signes tangibles d'engagement sur certaines mesures sociales :

- **mettre en œuvre une réelle politique de mise à disposition des lits d'aval des urgences à hauteur du BJML** (besoin journalier minimal en lits) **dans tous les établissements**. Si nécessaire leurs gouvernances doivent avoir recours à une déprogrammation afin de permettre de récupérer du capacitaire ;
- exiger du secteur privé de participer à l'aval des urgences et à la PDSES sur chaque territoire ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour **augmenter les possibilités et le nombre de points d'accueil de soins non programmés mis à disposition des centres 15** (ouverture des maisons médicales de garde hors PDSA, créneaux de consultation non programmés auprès des généralistes, offres des CPTS…) afin d'avoir des solutions alternatives au "tout urgences" ;
- **donner les moyens sans délai aux établissements pour permettre le renforcement des ressources humaines des Centres 15**. De trop nombreux hôpitaux attendent l'officialisation de l'augmentation de la MIG SAMU pour engager des recrutements. Prolonger au-delà du 30 septembre 2022 la mesure permettant de faciliter le recrutement d'ARM, tant ces embauches sont compliquées en période estivales, avec des besoins qui seront toujours présents à l'automne ;
- **sanctuariser le maillage territorial des SMUR** et leur médicalisation par des urgentistes qualifiés (conformément à la réglementation en vigueur) et ayant un exercice polyvalent en médecine d'urgence ;
- **reconnaître la pénibilité augmentée de cette période pour l'ensemble des personnels des urgences**, par la **revalorisation des personnels soignants** dont doivent faire partie les ARM et les ambulanciers (et les inclure explicitement dans les mesures de cet été !), la **reprise de l'ancienneté oubliée** dans les mesures du Ségur pour les PH nommés avant 2020, et le **doublement des indemnités des gardes de nuit et de week-end,** avec un **TTA mensualisé et défiscalisé** (avec maintien des cotisations sociales).

Samu-Urgences de France est plus que jamais mobilisé. Nous participerons cet été aux temps de concertation auprès des pouvoirs publics afin de garantir l'accès au juste soin, et de préserver les conditions de travail des professionnels de l'urgence.

L'intégralité des résultats de l'enquête sont téléchargeables ici : https://www.samu-urgences-de-france.fr

Pour le Conseil d'Administration de Samu-Urgences de France
Dr Marc NOIZET
Président SUdF
contact@sudf.fr